

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2020

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la Présidence de Denis TAMAIN sont présents : Mme Christelle MURON, M. Julien DEGOUT, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Jean-Baptiste CARTON, Mme Florence BERTHET, M. Bernard GERVAIS, Mme Pauline ARTHAUD, M. Christian CHARRIERE, Mme Claudine VIAL, M. Lucien ESTINES, Mme Christelle BALICHARD, Mme Séverine BONJEAN, M. Laurent MARCOUX, Mme Béatrice BUTIN, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphan BARTHELEMY.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Célia GOUTTEGATAS qui a donné procuration à Mme Pauline ARTHAUD.

ABSENT : M. Claude FAYET

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente ses remerciements à M. & Mme Raymond PERRIN pour le don du sapin de Noël.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal,

- **Approuve, par 17 voix « pour » et 1 « contre »** les marchés concernant la construction des logements passifs rue de la chana, sauf le lot 13 déclaré infructueux :

Lot 1 PONTILLE SAS (Terrassement VRD) pour un montant de	25 827.55 € HT
Lot 2 Ent. DELAIRE (Gros Œuvre) pour un montant de	154 900.00 € HT
Lot 3 SARL LIGNATECH (Ossature bois charpente)	56 897.61 € HT
Lot 4 ETANCOBA (Etanchéité)	22 806.29 € HT
Lot 5 SARL LIGNATECH (Couverture Tuiles)	22 661.20 € HT
Lot 6 SARL CFF (Isolation extérieure, façades)	33 500.00 € HT
Lot 7 SARL LIGNATECH (Menuiseries extérieures)	62 934.67 € HT
Lot 8 MICHOLET Métallerie (Serrureries)	39 095.38 € HT
Lot 9 AM PLQUISTE (Plâtrerie-peintures)	50 346.29 € HT
Lot 10 Menuiserie CLEMENT (Menuiseries intérieures)	13 833.89 € HT
Lot 11 ARCHIMBAUD Construction (Carrelages Faïences)	20 496.73 € HT
Lot 12 PORTE SAS (Ventilation sanitaire)	29 291.80 € HT
Lot 14 ECRR (Electricité)	20 054.30 € HT
Lot 15 TERIDEAL TARVEL (Espaces verts Clôtures)	17 825.04 € HT

Et autorise le Maire à signer ces marchés ;

- **Approuve** le marché de l'entreprise GAYRAUD d'un montant maximum de 31 000 € HT, **par 17 voix « pour » et 1 « contre »**, pour le lot 3 « Electricité » et concernant la construction d'une halle couverte centre bourg ; **Autorise** M. le Maire à signer ce marché ;
- **Décide par 16 voix « pour » et 2 « abstention »** de faire valoir son droit de préemption et par conséquent d'acquérir la parcelle sise à Noirétable, 88 bis rue de la République, cadastré section AD n° 365, d'une superficie de 14a 40ca, pour un montant de 43 200 € ; **Dit** que cette acquisition sera réalisée en l'étude de M° Béatrice LEYRAT, notaire à LEZOUX ; **Dit** que M. COMBES et Mme MICOUD seront prioritaires sur l'achat de cette parcelle pendant 3 ans sur présentation d'un projet immobilier ; **Dit** que dans ces conditions, cette parcelle sera revendue au même prix à M. COMBES Ludovic et Mme MICOUD Marion avec obligation de construire dans les deux ans ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération ; **Valide** la délibération modificative nécessaire à cette opération.
- **Décide** à l'unanimité, de faire valoir son droit de préemption et par conséquent d'acquérir la parcelle sise à Noirétable, la Roche, cadastrée section D n° 717, d'une superficie de 1a 70ca, pour la somme de 1€ ; **Dit** que cette acquisition sera réalisée en l'étude de M° MARCOUX, notaire à NOIRETABLE ; **Dit** qu'après acquisition une

division sera effectuée par un géomètre, la commune prenant en charge ces frais, et qu'ensuite les rétrocessions seront effectuées aux Consorts SECHAL ou à un éventuel acquéreur et à M. Franck GENTIAL ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

- **Accepte à l'unanimité** la participation financière de 3 139.67 € par l'enveloppe des 40500 € du Casino pour financer le solde de la grosse panne au cinéma « Le Foyer » ;
- **Accepte à l'unanimité** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Mise en œuvre d'un réseau caméra et groupe fermé d'utilisateurs » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution ; **Approuve** le montant des travaux (20 132 € HT) et la participation prévisionnelle de la commune (5785.22 €HT), étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ; **Prend acte** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE sera effectué en une seule fois ; **Décide** d'amortir comptablement ce fonds de concours sur 5 années ; **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir et **s'engage** à reporter cette somme au compte 2041 en section d'investissement au BP 2021.
- **Rejette à l'unanimité** la demande de M.DOURU et Mme FROIDEVAUX pour l'acquisition de la parcelle communale D647 d'une superficie de 3650 m².
- **Donne un avis favorable** à la demande de subvention présentée par M. & Mme FLACHON Xavier, pour la réfection des façades de l'immeuble situé à Noirétable, 19bis rue Claude Peurière, cadastré section AB 472 et **Approuve** la modification budgétaire nécessaire à cette opération.
- **Est informé** que Noirétable a été retenue pour le Programme « Petite ville de demain ».
- **Est informé** du renouvellement du contrat de Fanny Berthin, à l'école, pour le remplacement d'Audrey Bertholin jusqu'au 12/03/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est Levée à 22h00.